

ENGAGEMENT A L'AIDE AUX DEVOIRS

De 17h15 à 17h45, les lundis et jeudis

Nom et prénom :

Classe fréquentée :

Avril 2021	Cochez	Mai 2021	Cochez	Juin 2021	Cochez
Lundi 26		Lundi 03		Jeudi 03	
Jeudi 29		Jeudi 06		Lundi 07	
		Lundi 10		Jeudi 10	
		Lundi 17		Lundi 14	
		Jeudi 20		Jeudi 17	
		Jeudi 27		Lundi 21	
		Lundi 31		Jeudi 24	

Je m'engage :

- À respecter les adultes qui m'apportent de l'aide.
- À travailler dans le calme pour ne pas perturber les autres.
- À apporter un cahier spécifique et une trousse (crayons, gomme, règle...) pour l'aide aux devoirs. Ce matériel sera conservé à la MDE, mon cahier sera consultable à tout moment par mes parents.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, je ne pourrai participer à l'aide aux devoirs.

Signature de l'enfant :

Mme/Mr.....responsable légal, m'engage à respecter les horaires, en ne récupérant mon enfant qu'à partir de 17h45.

Merci attendre votre enfant dans le hall d'entrée de la maison de l'Enfance.

Le Signature des parents :

A REMETTRE A LA MAISON DE L'ENFANCE

ENGAGEMENT A L'AIDE AUX DEVOIRS

De 17h15 à 17h45, les lundis et jeudis

Nom et prénom :

Classe fréquentée :

Avril 2021	Cochez	Mai 2021	Cochez	Juin 2021	Cochez
Lundi 26		Lundi 03		Jeudi 03	
Jeudi 29		Jeudi 06		Lundi 07	
		Lundi 10		Jeudi 10	
		Lundi 17		Lundi 14	
		Jeudi 20		Jeudi 17	
		Jeudi 27		Lundi 21	
		Lundi 31		Jeudi 24	

Je m'engage :

- À respecter les adultes qui m'apportent de l'aide.
- À travailler dans le calme pour ne pas perturber les autres.
- À apporter un cahier spécifique et une trousse (crayons, gomme, règle...) pour l'aide aux devoirs. Ce matériel sera conservé à la MDE, mon cahier sera consultable à tout moment par mes parents.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, je ne pourrai participer à l'aide aux devoirs.

Signature de l'enfant :

Mme/Mr.....responsable légal, m'engage à respecter les horaires, en ne récupérant mon enfant **qu'à partir de 17h45**.

Merci attendre votre enfant dans le hall d'entrée de la maison de l'Enfance.

Le Signature des parents :

A REMETTRE A LA MAISON DE L'ENFANCE